



Actus Agricoles

Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement a mis en place un « plan de relance des exportations françaises », avec un volet agroalimentaire, qui sera mis en œuvre par Business France.

Si Julien Denormandie salue la « grande résilience » du secteur agroalimentaire face à la crise, l'heure est aujourd'hui à la relance de l'économie. « C'est notre priorité au Gouvernement. France Relance donne les moyens d'accélérer cette ambition de construire une France plus forte. Cette France forte ne pourra exister qu'avec un secteur agro-alimentaire fort et qui exporte », affirme-t-il.

Ce plan a pour objectif d'apporter une réponse conjoncturelle de soutien à la sortie de crise de la Covid-19 ainsi qu'un ensemble de solutions structurelles aux préoccupations du secteur qui ont émergé ou ont été accentuées suite à la crise.

Ce plan s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- Sécuriser les dispositifs d'exportation (logistique, certification sanitaire, assurance-crédit export) pour consolider les flux commerciaux à l'international ;
- Structurer une offre adaptée à la demande des clients et partenaires à l'international pour consolider ou reconquérir les marchés traditionnels et saisir de nouvelles opportunités ;
- Promouvoir l'offre française à l'international sur les marchés en s'appuyant sur la nouvelle marque « Taste France » (Goûter la France) et en renforçant l'accompagnement des entreprises à l'international.

Deux mesures phares de ce plan sont mises en avant par le ministère de l'Agriculture, pour soutenir les entreprises agroalimentaires françaises à l'international :

- **La mise en place d'un « chèque relance export agro »** financé par le ministère de l'Agriculture qui vient compléter, à compter du 1er octobre 2020, le montant du « chèque relance export » mis en place par l'Etat. L'objectif est d'assurer pendant la crise la gratuité des prestations d'accompagnement à l'export de Business France au profit des entreprises du secteur agroalimentaire, à la fois sur les pavillons France dans les salons internationaux et les « Tastin » avec des chèques « relance export agro » d'un montant maximum respectif de 2 500 € et 1 500 € ;

- Le déploiement mondial de la nouvelle marque « Taste France » pour promouvoir l'identité et la singularité de la gastronomie, de l'agroalimentaire et de l'agriculture à travers cinq valeurs : l'excellence, la responsabilité, le plaisir, l'authenticité et l'innovation. Cette stratégie s'appuie depuis le 1er juillet sur un dispositif digital de communication auprès des consommateurs du monde entier via le magazine [Tastefrance.com](https://www.tastefrance.com), et sur un dispositif à destination des professionnels via [Tastefranceforbusiness.com](https://www.tastefranceforbusiness.com).